



Fausse adresse procédure divorce

Par Christelle73

Bonjour,

Actuellement, je suis en procédure de divorce par consentement mutuel. Mon mari avait une liaison avec sa collègue et a finalement quitté le domicile conjugal au mois de mars 2026 pour aller habiter chez elle. Par la suite, j'ai découvert qu'il avait envoyé son titre de pension militaire et sa CNI (l'année dernière) pour se porter garant pour un logement avec sa maîtresse. De ce côté là tout va bien puisque nous avons fait un contrat de mariage sauf que lorsque j'ai fait cette découverte, mon mari m'a envoyé la dernière page du bail de sa collègue pour me prouver qu'il ne s'était pas porté garant. J'ai un sms de mon mari me disant que sa collègue ne voulait pas communiquer son adresse pour le divorce. Il utilise une fausse adresse et surtout, il m'a communiqué une page d'un bail qui ne correspond pas au nom de cette collègue. Que risquent-ils en m'ayant envoyé ce document ? Merci pour l'aide que vous pourriez m'apporter.

Christelle.

Par kang74

Bonjour

" je suis en procédure de divorce par consentement mutuel"
Ce qui veut dire que vous êtes d'accord sur tout pour les conséquences de la rupture (partage des biens /enfants).
Donc l'histoire de sa liaison , du bail , n'a aucune importance .
L'adresse de sa collègue n'a aucune importance aussi .
Donc, dans le contexte de ce divorce, quel est le problème ?

Par Isadore

Bonjour,

Sauf cas particulier, tout le monde est autorisé à se faire envoyer du courrier à l'adresse de son choix et peut dissimuler son lieu de résidence.

La loi prévoit qu'il y a obligation de communiquer son adresse réelle si l'on est débiteur d'une pension alimentaire, si cela a une incidence sur l'exercice de l'autorité parentale...

Donc par défaut votre mari ne risque que rien.

Sa concubine ne risque rien du tout quoi qu'il arrive, elle ne vous doit rien.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Moralement c'est moche, légalement c'est sans importance.

Discutez avec votre avocat pour savoir si le consentement mutuel reste adapté au contexte. C'est moins cher mais pas forcément facile puisqu'il faut être d'accord sur toutes les conséquences du divorce (partage, pension éventuelle, etc)